

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	7 (1919)
Heft:	80
Artikel:	Notes d'actualité
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-254921

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LETTRE DE VIENNE

Les élections locales en Autriche allemande

Vienne, le 23 mai 1919.

Les premières élections auxquelles les femmes aient participé pour les Diètes provinciales, les Conseils municipaux et les Assemblées de districts sont maintenant terminées. A Vienne, les élections à ces trois corps ont eu lieu en même temps, tandis que dans d'autres régions, elles ont été scindées. La participation au scrutin a été plutôt faible, puisqu'à Vienne 60 % seulement du corps électoral a manifesté son opinion, alors qu'aux élections de février, sous l'influence des événements, 90 % des électeurs inscrits avaient tenu à donner leur voix à l'Assemblée qui déciderait des destinées du nouvel Etat.

Comme il était facile à prévoir, ce sont les deux partis dominants chez nous, les socialistes, et les chrétiens sociaux (conservateurs) qui ont obtenu la majorité des voix. Le parti national bourgeois a conquis quelques mandats, et le parti démocratique bourgeois a subi une regrettable défaite — parce que (c'est l'opinion des chefs politiques) c'est dans ce parti que se sont trouvées les abstentions en plus grand nombre. Mais la lassitude a été pourtant générale. Les assemblées électorales ont été ternes et hésitantes, sans l'élan et l'enthousiasme qui, en février, ont entraîné les masses. Mais peut-on s'en étonner, à une époque où les difficultés matérielles pèsent encore plus lourdement sur nous que par le passé, et où chacun est découragé par l'incertitude et la tristesse de l'avenir? Si dans ces conditions déplorables, les deux grands partis ont malgré tout réuni un si grand nombre de voix, cela provient de leur excellente organisation intérieure, et de la discipline de leurs adhérents qui ont voté aveuglément suivant un mot d'ordre donné. Les socialistes marchaient au combat sûrs de la victoire, et les chrétiens sociaux savaient que leurs efforts en faveur de la résistance leur vaudraient des succès. Ils ont ainsi fortifié par ces élections leurs positions un peu ébranlées par les élections à l'Assemblée nationale. D'autre part, le mouvement nationaliste, qui s'était déjà manifesté lors des élections de février, a atteint maintenant des cercles de plus en plus étendus, comme on peut le constater par la conquête de quelques sièges par les partis national démocrate, national allemand, national tchèque et national juif. Et il est clair que, soit l'essor du socialisme, qui est considéré comme le salut par toute une partie de la population, soit la formation des partis nationaux, ne peut se produire qu'aux dépens des chrétiens sociaux d'une part, des démocrates bourgeois d'autre part. Ce dernier parti pourrait toutefois, comme les partis analogues des autres Etats civilisés, se réclamer de ses actes politiques du passé, qui ont frayé la voie à la démocratie et au socialisme, et son devoir pressant serait de défendre ses principes, tout en s'inspirant de l'esprit des temps nouveaux. Mais malheureusement, une petite fraction seule de ses adhérents comprend la grandeur de cette tâche et sa nécessité pour le progrès général; la majorité est, ou bien désorientée et abattue par les malheurs de ces dernières années, ou bien se plaint encore dans cette malheureuse politique des intérêts personnels, qui a coûté si cher à la vie politique de l'Autriche monarchique. On peut, hélas! se demander quand sonnera l'heure où la bourgeoisie progressiste marchera vers un nouvel idéal par des actes uniquement inspirés par l'intérêt de la communauté?

* * *

Les femmes ont pris une part active à toutes ces élections, non seulement comme électrices, mais aussi comme candidates. Six femmes sont entrées à la Diète de la Basse-Autriche; à Vienne, les socialistes Anna Kaff, Cécile Lippal, puis Aloïse Schirner (chrétienne sociale) ont été élues, et dans une autre province, les socialistes Kathe Graf, Marie Brunner, et Marie Bock. Tous les résultats ne sont d'ailleurs pas encore connus.

Vingt-deux femmes siègent maintenant au Conseil municipal de Vienne, qui comprend 165 sièges. Seize d'entre elles sont des socialistes, parmi lesquelles on peut citer Adelheid Popp, bien connue dans les milieux ouvriers, Emmy Freundlich, Anna Boscheck, Amélie Seidel, Gabrielle Proft, Léopoldine Glockel, etc.; six sont chrétiennes sociales, soit Alma Seitz, Anna Strabl, Gabrielle Walter, Joséphine Kurtbauer, Marie Wietsch, et Sophie Gartner. Deux de ces conseillères municipales ont été élues membres du Conseil de Ville, soit Amélie Seidel (socialiste) et Alma Seitz (chrétienne socialiste) et deux femmes encore, soit une pour chacun de ces partis, ont été nommées secrétaires.

Il est intéressant également de noter que les groupements politiques communaux ont offert aux femmes des places honorifiques: plusieurs d'entre elles ont été nommées secrétaires, membre de Comité, etc.

Dans les Assemblées de districts de Vienne, 68 femmes ont été déléguées au conseil de district (chaque district — au total 24 — nomme 30 conseillers de districts qui s'occupent exclusivement des affaires de ces districts) dont 39 socialistes, 23 chrétiennes sociales, 1 nationale-allemande, 4 démocrates et une Tchèque. Parmi elles se trouvent une féministe bien connue; Mme Marie Schwarz, directrice d'école, deux vice-présidentes d'associations féministes, et Mme Stéphanie Nauheimer, membre du Comité et fondatrice d'une organisation suffragiste, qui a été élue sur un programme socialiste.

Encore un détail intéressant: à Vienne-Neustadt, le nouveau Conseil communal s'est constitué sous la présidence d'âge d'une femme, la socialiste Starosta.

Gisela URBAN.

Notes d'actualité

Le numéro de mai de *Jus Suffragii* nous est arrivé avec un article sur la « nationalisation » des femmes en Russie, tendant à prouver que les faits, qui ont si vivement inquiété l'opinion publique dans nombre de nos milieux féminins suisses, sont du domaine de la légende. Il s'agirait, d'après cet article, d'une confusion créée par des journaux antibolchévistes, reproduisant comme des textes de décrets, des articles sur la liberté des relations sexuelles écrits uniquement comme base de discussion scientifique dans des organes de Soviets locaux; ou, en ce qui concerne le fameux « décret de Samara », de grossières plaisanteries faites dans un club d'anarchistes de cette ville, qui parodiait une déclaration bolchéviste de socialisation de la propriété, anarchistes et bolchévistes étant opposés les uns aux autres. Cette dernière explication est celle d'un Dr Rickmann, qui a travaillé pendant deux ans en Russie pour une organisation de secours de la Société des Amis, « la dernière société », écrit l'auteur de cet article, qui pourrait être suspectée, soit de complicité avec le bolchévisme, soit de manque de respect pour la pureté et la dignité morale de la femme. » Le Dr Rickmann ajoute que « les récents décrets sur le divorce sont si loyaux vis-à-vis des femmes, qu'ils traitent sur un pied d'égalité absolue avec les hommes, qu'il est impossible de voir dans toute cette affaire autre chose qu'une mauvaise plaisanterie prise au sérieux ». D'autre part, la revue anglaise *Nouvelle Europe*, qui avait donné cours à cette affreuse histoire, l'a ensuite retirée, et ni le correspondant du *Times* ni celui du *Daily Chronicle*, que l'on ne peut accuser de tendresse à l'égard du bolchévisme, ne l'ont mentionnée. « La loi actuelle sur le mariage, écrit encore la collaboratrice de *Jus Suffragii*, édictée par le gouvernement des Soviets pour toute la Russie, est la meilleure réponse aux légendes qui ont circulé, car

la principale différence entre cette législation et la nôtre est qu'elle correspond aux revendications féministes de tous les pays, notamment en ce qui concerne les droits des enfants illégitimes.

Nous tenons à mettre aussitôt ce démenti sous les yeux de nos lecteurs comme suite à l'article que nous avons publié dans notre numéro du 10 avril, et qui nous a valu quelques critiques et quelques demandes d'informations. Nous ne pouvons que répéter que les documents que nous avons publiés à ce moment-là nous ont été fournis sous la responsabilité de personnes en lesquelles nous avons toute confiance. D'autre part, l'appel lancé par Mme Wintsch-Malécoff à la réunion cantonale des Unions de Femmes vaudoises (voir plus loin) et qui n'aurait pas été formulé sans preuves certaines, nous rend extrêmement perplexes. Il n'y a peut-être pas de pays ni de sujet dont on ne puisse mieux répéter la parole désabusée de Ponce-Pilate: « Qu'est-ce que la vérité?... »

* * *

Les journaux quotidiens ont publié de longs communiqués sur les travaux du Congrès de Zurich organisé par le Comité international des Femmes pour une Paix durable, et dont nous avions annoncé l'ouverture dans notre dernier numéro, en indiquant notre point de vue à son égard. Bien que des amies internationales très chères aient activement participé à ce Congrès (auquel la presse conservatrice elle-même a décerné des éloges pour sa tenue et sa dignité!), ce point de vue n'a pas changé, et nous ne pouvons pas considérer comme un Congrès vraiment international celui auquel n'ont participé que des individualités isolées de quelques pays, et non pas des délégués mandataires des grandes Associations féministes qui groupent et représentent l'opinion des femmes organisées de leur pays. Il y a là une équivoque et un malentendu qui peuvent être fâcheux un jour. Nous regrettons aussi que ce Congrès se soit beaucoup plus occupé de questions politiques internationales que des questions purement féministes et sociales sur lesquelles il désirait amener les femmes à prendre contact. Non pas que nous déniions le moins du monde aux femmes le droit de s'occuper de questions politiques: rien n'est plus loin de notre pensée! Mais précisément parce que tous les pays n'étaient pas officiellement représentés, certaines des résolutions votées, certaines des réunions de protestation organisées, peuvent contribuer, en ces temps encore troubles et difficiles, à creuser davantage encore le fossé que ce Congrès se proposait justement de combler. Et nous ne sommes pas sûres, non plus, que dans certains milieux de notre pays, il ait servi par son attitude la cause de l'émancipation de la femme en Suisse. Les femmes qui ont le droit de vote ne doivent pas oublier que, si chez elles elles ont le droit de se faire écouter de quelque façon qui leur plaît, leurs sœurs de pays plus retardataires risquent de pâtir d'opinions politiques trop catégoriquement exprimées chez elles par d'autres que des nationales.

D'autre part, nous reconnaissons que ce Congrès de Zurich a présenté des côtés intéressants, comme le fait que l'on nous a cité de deux femmes allemandes assistant à un meeting de protestation contre les conditions du traité de paix, et déclarant sans ambage que « ceux qui n'avaient protesté ni contre la violation de la Belgique, ni contre les déportations dans le Nord de la France n'avaient pas le droit de s'élever maintenant contre les clauses de ce traité. » Un acte de courage, digne de celui qui a coûté, à ce que l'on affirme, la vie à Kurt Eisner, après le Congrès socialiste international de Berne de cet hiver.

A Travail égal, Salaire égal.

Introduction.

Le treizième chapitre du traité de paix, entièrement consacré, comme on le sait, à la législation internationale du travail, contient entre autres cette disposition qui a fait battre le cœur de toutes les féministes :

Le salaire doit être égal sans distinction de sexe pour un travail de valeur égale.

Peut-être ne se rend-on pas toujours suffisamment compte, en dehors des milieux spécialement informés, de l'injustice flagrante à laquelle cet article, s'il est adopté et quand il sera appliqué, devra remédier. Tout autant que l'égoïsme et les préjugés, l'ignorance de beaucoup de femmes barre la route à cette

réforme féministe essentielle, pour laquelle on lutte depuis des années et qui sera réalisée plus difficilement encore, croyons-nous, que l'égalité politique. Parce que, hélas! elle touche à la question financière et que beaucoup de ceux qui veulent bien accorder à la femme un bulletin de vote, qui ne leur coûte rien, se refusent à admettre une égalité économique qui risquerait, craignent-ils, de porter atteinte à leurs intérêts matériels. Aussi, et si profondément persuadée que nous soyons que l'obtention des droits politiques est pour nous le premier pas indispensable vers l'égalité économique, saluons-nous avec une joie profonde l'article du traité de législation internationale du travail qui, portant la question sur ce terrain, fait tomber du même coup tous les arguments concernant la concurrence étrangère et la soi-disant infériorité des pays adoptant cette mesure, par lesquels certains adversaires parvenaient à aveugler la galerie.

Nous sommes d'ailleurs, en Suisse, en retard à cet égard. Les mouvements en faveur de l'égalité des salaires ont été chez nous jusqu'à présent faibles et peu coordonnés. Et même en ce qui concerne le côté documentaire de la question, alors que la France, l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Allemagne, la Belgique possédaient déjà les résultats d'enquêtes détaillées et souvent officielles¹, nous n'avions rien de précis, aucun chiffre auquel nous pouvions nous référer.

Dès 1917, l'Association Suisse pour le Suffrage féminin a entrepris de remédier à cette lacune, et elle institua, avec le concours de plusieurs de ses sections une enquête sur les diverses professions où hommes et femmes accomplissent le même travail, et sur les salaires, tant moyens que minima que maxima, payés à ces hommes et à ces femmes. C'est à cette enquête, menée en 1917-1918, que nous empruntons les données documentaires des articles qui vont suivre. Données que nous ne voudrions pas, d'autre part, que l'on généralisât à outrance, risquant ainsi de fausser leurs résultats: il est en effet extrêmement difficile pour une enquête sans caractère officiel de réunir des renseignements en nombre suffisant pour que l'on puisse en tirer des conclusions s'appliquant rigoureusement à toute une catégorie de professions, et les chiffres cités par nous dans les articles qui vont suivre le seront plutôt à titre d'exemple de la situation économique comparée de l'homme et de la femme que de règle immuable et générale faisant force de loi pour toutes les branches de leur activité simultanée. Ceci tout spécialement dans le commerce et l'industrie, où le travail féminin, n'étant pas toujours organisé de façon stable, reçoit une rémunération pouvant varier d'une maison à l'autre, alors que, chez les fonctionnaires de l'enseignement public et de l'administration, l'échelle des traitements étant fixée par une loi est la même dans toute l'étendue de la commune ou du canton, voire même de la Confédération. De plus, l'enquête a dû tenir compte d'une difficulté qui n'existe pas pour les pays belligérants qui ont continué à s'occuper de la question: c'est que, chez nous, les femmes n'ayant pas, comme ailleurs, exactement remplacé les hommes dans de nombreux métiers, il fallait, dans bien des cas, des compétences presque d'ordre technique pour vérifier si la condition primordiale de la revendication: égalité de *salaire* pour égalité de *travail* et non de *profession*, était bien remplie. Enfin, les réponses à l'enquête de l'Association suisse datent, pour les premières reçues, de dix-huit mois en arrière, ce qui, à une période de transformations économiques continues, est déjà, dans certains cas, loin de nous; mais cette constatation ne

¹ Voir pour les résultats de ces enquêtes l'excellente brochure signée Françoise Delavant: *A Travail égal, Salaire égal.* — Paris, Marcel Rivière, éditeur, 1916.